



### La Parole du Rav Brand

« Lorsqu'un homme mourra sans laisser de fils, vous ferez passer son héritage à sa fille. S'il n'a pas de fille, vous donnerez son héritage à ses frères » (Bamidbar 27, 7-11).

Pourquoi, concernant l'héritage de la fille, la Torah utilise-t-elle le verbe *haavartem* – « faire passer », alors que pour les autres héritiers, elle emploie le verbe *natatem* – donner ?

Car lorsque tout autre héritier reçoit une terre, celle-ci reste en possession de sa tribu d'origine. Mais lorsqu'une fille hérite, si son mari provient d'une autre tribu, le territoire changera de tribu et appartiendra dorénavant à une autre (Baba Batra 109b ; rapporté dans Rachi). Pour cette raison, les filles de Tsélof'had, ainsi que toutes les héritières uniques de cette génération, devaient se marier uniquement avec des hommes de leur tribu (Bamidbar 36, 6-9). En revanche, à partir de la génération suivante, les mariages inter-tribu furent tolérés (Baba Batra 120), mais nos Sages ont encouragé le peuple à contracter des mariages dans leur propre tribu, et avec des gens de leur propre famille (Yérouchalmi Ketouvoth 1,5). Telle était aussi la coutume (Radak Juges 11, 1), car cette pratique favorise la bonne entente, comme disait Adam : « Celle qui est os de mes os et chair de ma chair ... » (Béréchit 2,22).

Les douze enfants de Yaacov étaient tous des *tsadikim*, et la simple mention de leurs noms gravés sur les pierres précieuses posées sur les épaules et le cœur d'Aharon, apportait un salut au peuple (Chémot 28, 12; 28, 29).

Cependant, chaque fils avait son caractère propre. Yaacov et Moché attribuèrent à chaque tribu une bénédiction personnalisée. En Erets-Israël, chaque tribu vivait sur une terre distincte, et dans le désert, ils campaient à un emplacement bien désigné. Autour du Michkan, ils campaient par formations de quatre groupes – des *dégalmim* – chaque *déguel* étant composé de trois tribus, selon les points cardinaux désignés par Yaacov pour porter son cercueil (Bamidbar Rabba rapporté dans Rachi, Bamidbar 2,2). Les points cardinaux cités dans la Torah ne sont pas uniquement des références géographiques, mais aussi des notions spirituelles. La Ménora, représentant la sagesse était du côté sud du Michkan; la Table avec le

pain, représentant la parnassa, du côté nord. C'est pourquoi les Sages disent : « Celui qui prie pour la sagesse se tournera légèrement vers le sud, et celui qui prie pour la parnassa se tournera légèrement vers le nord » (Baba Batra 25b).

Le Trône céleste est aussi entouré de quatre camps d'anges (Ye'hezkel 1), correspondant aux quatre *dégalmim* (Bamidbar Rabba 2,10).

A chaque tribu fut confiée une mission spécifique, liée à son emplacement, à la couleur de sa pierre précieuse, selon le caractère et la vie de son ancêtre, et chaque tribu possédait son propre Tribunal (Horayot 5a). Le voisinage entre une tribu et l'autre n'était pas non plus un hasard. Moché, Aharon et ses enfants, campaient à l'extérieur du Michkan, du côté est (Bamidbar 3, 38), près de Yéhouda, Issakhar et Zévouloun (Bamidbar 2,3). Ces derniers furent alors fortement influencés par leur Torah. En revanche, la famille de Kéhat, de la tribu de Lévi, campait à l'extérieur du Michkan côté sud (Bamidbar 3, 29), en voisinage avec la tribu de Réouven (Bamidbar 2,10). Lorsque Kora'h, de la famille de Kéhat, se rebella contre Moché et Aharon, il entraîna avec lui ses voisins de la tribu de Réouven (Bamidbar Rabba 18, 5 ; rapporté dans Rachi). « Heureux le *tsadik* et heureux son voisin ; malheur au *racha* et malheur à son voisin! » (Négaïm 12, 6).

La permission de mariage inter-tribu fut décidée le 15ème jour du mois d'Av, et depuis, ce jour est célébré comme une fête (Baba Batra 121a). Mais s'il est préférable de se marier dans sa propre tribu, pourquoi la Torah a-t-elle permis, à partir de la deuxième génération, le mariage inter-tribu, et pourquoi le jour de cette permission est-il fêté ?

Car tout le monde ne trouve pas forcément son partenaire dans sa tribu et dans sa famille. Pour ces personnes, l'élargissement du choix est une chance et un bonheur. On serait alors bien avisé de ne pas pencher pour le chauvinisme, de peur qu'un jour, il faille se marier ou marier un de ses enfants justement avec l'autre... Ben Azai enseignait : « Ne sois méprisant envers personne, et ne sois distant envers aucune chose; car il n'y a pas d'homme qui n'ait son heure, ni d'objet qui n'ait sa juste place » (Avot 4,3).

Rav Yehiel Brand

### La Paracha en Résumé

- La Paracha débute avec la mention de l'acte plein de bravoure et de "jalousie" de Pin'has envers Hachem. Hachem le bénit. Il vivra très longtemps et c'est bien sa descendance qui héritera de la kéhouna.
- Après l'épidémie, Hachem recompte une nouvelle fois les Béné Israël. Ils sont cette fois 601730.
- Hachem annonce ensuite que c'est avec cette génération qu'il faudra départager les territoires en Israël. Les filles de Tsélof'had revendiquent la part de leur père et ont gain de cause.
- Hachem annonce à Moché qu'il doit monter sur la montagne pour le rejoindre dans les cieus. Moché prie afin que le peuple soit remis entre de bonnes mains.
- La Paracha s'allonge ensuite dans les trois dernières montées, sur les sacrifices des fêtes.



### Enigmes



**Enigme 1 :** Qui n'a pas le droit de passer la nuit à Yerouchalaïm même à notre époque ?

**Enigme 2 :** Trouver le code de CB, sachant que la somme des 4 chiffres donne 13, que le chiffre des milliers est 2 fois plus grand que celui des unités, que le chiffre des centaines est 3 fois plus grand que celui des dizaines ?

### Pour aller plus loin...

**1)** Pour quelle raison l'acte « vengeur » perpétré par Pin'has et la récompense qui en découle sont-ils rapportés dans deux parachiyot différentes (fin de Balak et début de Pin'has) et pas dans une seule paracha ? (Rabbi Moché Mikoutsis)

**2)** Pour quelle raison toutes les fêtes sont mentionnées dans la parachat Pin'has ? (Bné Issakhar)

**3)** Pour quelle raison spécialement dans notre paracha, le nom de Pin'has est-il 'complet' (contenant un *youd*) ?

**4)** Quelle récompense obtint Séra'h bat Acher ? Où y voit-on une allusion dans son nom ? (Eden Mikédem)

**5)** Pour quelle raison Hachem ordonna le partage de la terre d'Israël avant même que les bné Israël n'y soient entrés ? (Imrot 'hokhma)

**6)** A quoi font allusion les termes « *chénaïm layom ola tamid* » (28-3) ? (Tsitsim Oufra'him)

**7)** A quoi font allusion les trois termes « '*hadacha lachem béchavouotékhem* » (28-26) ? (Or ha'hama)

Yaacov Guetta

Pour dédicacer un numéro ou pour recevoir *Shalshelet News* par mail ou par courrier, contactez-nous : [shalshelet.news@gmail.com](mailto:shalshelet.news@gmail.com)

## Halakha de la Semaine

### A partir de Roch 'Hodech Av

Depuis Roch hodech Av, on s'abstiendra de faire toute sorte d'activité qui procure de la joie; [Ch. Aroukh 551,1]. C'est pourquoi, plusieurs décisionnaires rapportent qu'il convient de ne pas se baigner à la piscine ou à la plage (séparée bien entendu) depuis Roch 'hodech Av si ce n'est qu'on le fait pour des raisons de santé. [Chout Yis'hak Yéranene 1 siman 44 ; Penini halakha 8,6]

On pourra toutefois être plus tolérant concernant les enfants qui n'ont pas encore conscience du deuil.

Aussi, on n'achètera pas de nouveaux vêtements/bijoux/meubles ... (ou autre chose qui nous procure de la joie) pendant ces 10 jours; [Ch. Aroukh /rama 551,7]. On s'abstiendra de les acheter même si on compte les offrir après Ticha Béav . Cependant, dans le cas où il y a des soldes et que les prix augmenteront par la suite, il sera permis de les acheter.

[Hazon Ovadia page 167; Or Letsion 3 perek 26,2]

De même, celui qui est à l'étranger et que le prix de certains articles sont très bas, pourra acheter s'il ne pourra pas le faire après Ticha Béav. [Penini halaha perek 8,18]

En ce qui concerne l'achat d'une voiture pendant cette période, on ne le permettra que dans un but professionnel ou bien si le prix augmentera après Ticha béav. [Hazon Ovadia]

David Cohen

## La Voie de Chemouel

### L'origine du doute

Avant de reprendre notre Histoire, une importante introduction s'impose. La sortie d'Egypte marqua un tournant dans l'histoire de l'humanité. Pour la première fois, la main de D.ieu s'est manifestée de façon claire, à travers miracles et prodiges. Son existence et sa puissance devinrent alors une évidence aux yeux de tous. Seul un peuple, plongé dans les abîmes de ses travers, ne put se résoudre à reconnaître cette réalité. Cela aurait condamné son mode de vie amoral et il n'était pas capable d'y renoncer. Ce peuple n'est autre que celui d'Amalek, vivant au sud de la Terre sainte. C'est ainsi que peu de temps après l'ouverture de la Mer rouge, des troupes amalékites prennent les Israélites en embuscade et engagèrent le combat. Nos Sages expliquent qu'ils avaient conscience de courir à leur perte. Seulement, ils étaient prêts à se sacrifier afin de déstabiliser leurs adversaires. Effectivement, à ce moment, tout le monde pensait, y compris les Israélites eux-mêmes, qu'ils étaient intouchables. Amalek glissa ainsi perniciousement un infime doute lorsqu'il parvint à en atteindre quelques-uns. Et bien que ses soldats finissent par se faire massacrer, c'est bien lui le grand vainqueur de cet affrontement. Une graine vient d'être semée et elle parasitera à jamais la Emouna de notre peuple. On comprend maintenant pourquoi il s'agit du seul peuple qu'Hachem nous demande d'effacer de la surface de la terre. Non content de nier l'évidence, il sème le doute partout autour de lui quant à l'existence et la suprématie de D.ieu. Amalek doit donc disparaître, pour que le " nom d'Hachem soit complet ", conformément aux enseignements de Nos Sages. Or comme le Chem MiChemouel l'a déjà expliqué, seul un descendant de notre matriarche Ra'hel peut se confronter aux impies et les anéantir. Binyamin et Yossef sont donc désignés pour détruire Amalek. Mais la lignée de ce dernier ne sera pas retenue, du moins, dans un premier temps. Le Chem Michemouel explique que Yossef et ses descendants pouvaient causer beaucoup de tort avec de simples paroles. Cela s'avérera d'ailleurs par la suite lorsque Yaroveam, issu de la tribu de Yossef, prit le pouvoir et ne le rendit jamais. Hachem préféra donc Chaoul, originaire de Binyamin, pour accomplir sa mission. Il s'assurait ainsi que le trône de David ne serait pas menacé. Ce dernier aurait d'ailleurs pu bénéficier du soutien constant de Chaoul, s'il s'était conformé aux instructions de Chemouel. Nous verrons la semaine prochaine pourquoi il finira par désobéir.

Yehiel Allouche

## Aire de Jeu

### Charade

Mon 1er est une forme de pain,  
Mon 2nd se trouve aussi bien dans une gare que dans un port,  
Mon 3ème est dans la tête du musicien,  
Mon 4ème est un homme pieux, connu pour ses lamentations,  
Mon tout est sorti de la bouche de Bilaam.

**Jeu de mots** Le comble d'un étudiant c'est d'oublier son mémoire.

### Devinettes

- 1) Qui étaient les 5 rois de Midyane ? (Rachi, 25-15)
- 2) Pourquoi Hachem n'a-t-il pas ordonné d'éliminer Moav ? (Rachi, 25-18)
- 3) Sur qui le décret, suite à la faute des Méraglim, n'a-t-il pas été décrété ? (Rachi, 26-24)
- 4) Quel est le point commun entre l'une des filles de Tsélof'had et une belle-sœur d'Avraham ? (27-1)
- 5) D'où sait-on que les filles de Tsélof'had connaissaient la Torah ? (Rachi, 27-4)

## Réponses aux questions

1) Afin d'enseigner que si tu es vraiment « kanayi » (vengeur de l'honneur d'Hachem bafoué), attends je t'en prie un peu... Hachem va scruter les motivations de ton cœur, pour voir si elles sont léchem chamaïm.

2) Du fait que la plupart du temps, la paracha de Pin'has est lue pendant la période de ben hamétsarim (du 17 Tamouz au 9 Av). La Torah y mentionne les fêtes afin de nous encourager à garder espoir en la délivrance de notre exil qui entraînera la transformation de ces trois semaines de deuil en fête.

3) - Pour faire allusion au fait que Pin'has bénéficiera de 10 (you'd) miracles lorsqu'il vengea l'honneur d'Hachem en tuant Zimri et Cozbi (Rabbi Haïm Paltiel).

- Le nom Pin'has (avec le you'd) a la même valeur numérique (208) que Its'hak. Ceci enseigne que de la même manière que Its'hak, lors de la Akéda, fut prêt à se sacrifier en l'honneur d'Hachem, ainsi en était-il pour Pin'has (Alé Déché).

4) Séra'h pénétra vivante au Gan Eden accompagnée de 600 000 anges de service comme il est dit : « ayochévèt baganim 'havérim makchivim ». Ainsi le « sine » de Séra'h correspond à « chichim », le « rèche » correspond à « ribo » et le « 'hète » correspond à « 'havérim » (600 milles compagnons célestes).

5) Car Hachem sait qu'à chaque partage de choses précieuses, il y a des disputes. Mieux vaut donc que le partage de cette terre sainte et précieuse se fasse en dehors de ses frontières afin que la dispute ne l'entache pas.

6) Ils font allusion aux deux (chénaïm) principes fondamentaux devant être toujours (tamid) devant nos yeux :

- " chiviti Hachem lénéguedi tamid "

- " Vé'hatati négdi tamid "

7) Ils font allusion de par leurs initiales, à la coutume de consommer des plats lactés à Chavouot (Yom Habikourim) :

- 'Hadacha le « 'hèt »

- Lachem le « lamèd »

- Béchavouotékhem le « bèth ». Cela forme 'halav (lait).

## Réponses Balak N°144

**Charade:** Châle - Hoche - Rega - Lime

**Enigme 1 :** L'âne. Il est marqué dans la Guemara Chabbat (53a) que l'âne a froid, même en Tamouz.

**Enigme 2 :** A) Il faut mettre une pièce du 1er sac sur le plateau gauche, et une pièce du 2ème sac sur le plateau droit.

- Si l'aiguille de la balance penche à gauche, c'est le 1er sac qui contient les vraies pièces.

- Si l'aiguille penche à droite, c'est le 2ème sac qui contient les vraies pièces.

- Si l'aiguille reste au milieu, alors c'est le 3ème sac qui contient les vraies pièces.

B) Il faut peser 1 pièce du premier, 2 du second, 3 du troisième:

- si on trouve 70g, le premier contient les vraies pièces.

- si on trouve 68g, le deuxième contient les vraies pièces.

- si on trouve 66g le troisième contient les vraies pièces.

## A la rencontre de nos Sages

### Rabbi 'Haïm Yossef David Azoulaï :

#### Le 'Hida

Auteur, voyageur et père de la bibliothèque hébraïque moderne, Rabbi 'Haïm Yossef David Azoulaï, plus connu sous l'acronyme 'Hida, naquit en 1724 à Jérusalem. Le père du 'Hida, Rabbi Yits'hak Zérakhia Azoulaï, fut le premier maître de son fils. Dès son plus jeune âge, le garçon étudia le Talmud et s'initia à la sagesse profonde de la Torah. Doué d'une mémoire peu commune, celui-ci tout jeune devint déjà célèbre. À l'âge de 16 ans, il écrivit son premier livre intitulé « Haalem Davar » (« De Quelques Inadvertances »), dans lequel il signale plusieurs erreurs relatives aux versions et aux éditions de beaucoup d'ouvrages connus en son temps. L'œuvre ne fut jamais publiée. Une année plus tard, il écrivit son premier commentaire talmudique « Chaar Yossef » (« La Porte de Yossef ») sur le traité Horayoth.

En 1753, alors âgé seulement de 29 ans, le 'Hida fut nommé émissaire pour représenter la Terre Sainte à l'étranger, cette fonction disposait d'un prestige considérable. Le 'Hida consacra 5 ans à sa mission, visitant l'Égypte, l'Italie, la France, la Turquie etc. Il fut partout accueilli avec vénération. Ce long voyage offrait à son grand amour des livres et de la culture en général une occasion exceptionnelle. Dans les bibliothèques des villes qu'il visitait, il passa tout le temps que lui laissait sa charge, à compulsier des livres et des manuscrits anciens. À son retour, il se consacra 6 ans à l'étude et à la recherche dans sa ville natale. Puis, il fut appelé à nouveau pour accomplir une mission auprès du sultan de Turquie, où les Juifs menaient une vie non exempte d'épreuves. Le 'Hida réussit à améliorer le sort de ceux-ci grâce à la profonde impression qu'il fit sur le sultan et sur son gouvernement. Sa

mission terminée, le poste de Rabbin de l'importante communauté juive du Caire lui fut offert. Il s'y rendit et demeura 5 ans en Égypte. Durant cette période, il découvrit de nombreux Guénizoth et enrichit ses connaissances déjà vastes de livres et d'auteurs nouveaux. Plus tard, il retourna en Terre Sainte et se consacra davantage à la Kabbala. Après 3 ans de travail inlassable, le 'Hida fut appelé à nouveau à s'expatrier, cette fois pour un voyage vers les communautés juives d'Afrique du Nord et d'Europe. À nouveau, le 'Hida fouilla dans les musées, les bibliothèques poussiéreuses et les collections privées en quête de trésors de sagesse vieux de plusieurs siècles. Ainsi, il prit un grand plaisir à visiter Paris non pas pour ses beaux boulevards, mais plutôt pour les 5000 manuscrits qu'il découvrit au Louvre et dans d'autres collections.

Les beaux traits et l'allure majestueuse de 'Hida firent une profonde impression sur chacun, qu'il fût juif ou non. On le considérait comme un homme saint dont les prières étaient acceptées au Ciel et dont la bénédiction était par conséquent vivement désirable. De nombreuses missions diplomatiques l'amènèrent à des cours et des palais de rois et de princes. Quand il fut reçu par Louis XVI dans le beau château de Versailles, celui-ci fut si impressionné par l'hôte encore inconnu qu'il demanda de quel pays il était. Louis XVI, l'un des rois les plus puissants d'Europe, n'avait jamais vu ambassadeur si digne et si majestueux. Ce détail et beaucoup d'autres, nous sont parvenus grâce au journal que tenait le 'Hida et qui fut publié plus tard sous le titre de « Maagal Tov » ("Le Bon Cercle"). Le 'Hida devint une autorité incontestée en matière de livres et de manuscrits. Il avait l'habitude d'acheter tous les livres que ses

moyens lui permettaient, mais ces moyens n'étaient guère considérables. Néanmoins, ses nombreux voyages y supplèrent en lui offrant l'occasion de rassembler des matériaux amplement suffisants pour édifier enfin son œuvre. En 1778, il s'installa dans la communauté juive de Livourne, en Italie, afin d'écrire ses principaux ouvrages. L'œuvre principale de cette période est un dictionnaire classique de littérature hébraïque intitulé « Chèm Hagedolim » (« Le Nom des Grands »). Le livre contient les noms et une courte biographie de quelque 1500 érudits et écrivains. La seconde partie, « Vaad La'hakhamime » (Assemblée pour les Sages) donne les titres de quelque 2000 œuvres, publiées ou non, et décrit leur contenu. Beaucoup de livres étaient mentionnés pour la première fois ; et sans ce dictionnaire, des faits importants relatifs à des auteurs et à des ouvrages auraient été définitivement perdus. Le « Chèm Hagedolim » est devenu l'une des sources les plus inestimables de la littérature et de l'histoire juives. Le 'Hida publia beaucoup de manuscrits importants, tels que le « Séder Tanaïm véAmoraïm » (« Histoire des Maîtres du Talmud ») datant de la période des Guéonim ; et un condensé des responsa du Roch. Furent publiés 40 des 71 ouvrages du 'Hida, parmi lesquels des commentaires sur la Torah, sur les traités du Talmud et sur les 4 volumes du Choul'han Aroukh ; des responsa, etc. Toutefois, beaucoup de ses écrits sur la Kabbala, sur les prières, ne furent pas publiés. Le 'Hida mourut à l'âge de 83 ans, à Livourne. Beaucoup de Juifs prirent l'habitude de faire des pèlerinages sur sa tombe, ou d'envoyer des lettres afin qu'elles y fussent déposées.

David Lasry

## Notion Talmudique

### Amira Léakoum

#### Demander à un non-juif de faire un travail interdit pendant Chabbat

Nous avons étudié la fois précédente l'interdit de Amira Léakoum qui consiste à ne pas demander à un non-juif de faire pour nous un travail défendu durant Chabbat-et Hag-.

Essayons aujourd'hui d'analyser les cas où cela est autorisé :

La Guémara dans le traité Chabbat page 129a nous enseigne : les besoins d'un malade qui n'est pas en danger de mort sont effectués par un non-juif. Ainsi tranche le Choul'han Aroukh Siman 329 séif 17 : un malade qui est " tombé alité " à cause de sa maladie, on le soigne par le biais d'un non-juif. C'est-à-dire qu'il s'agit d'un véritable malade et non d'une personne légèrement souffrante ! Le Rama apporte qu'ainsi, préparer par un non-juif un plat cuisiné pour un enfant qui n'a pas de repas est autorisé car les besoins d'un enfant en bas âge sont considérés au même titre que ceux d'une personne malade.

Qu'en est-il de demander à un non-juif de faire une Mélakha pour nous permettre de réaliser une Mitsva qui nous incombe durant Chabbat ?

Exemple : Peut-on demander au non-juif d'apporter un Chofar qui ne nous est accessible que si le Goy prend la voiture pour cela à Yom Tov ?

La Guémara dans le traité Erouvin 67b traite du cas d'un bébé dont la Brit Mila doit être accomplie durant Chabbat mais dont l'eau chaude nécessaire avant la Brit Mila s'est renversée ! Peut-on demander au Goy de cuire de l'eau pendant Chabbat pour permettre la réalisation de la Mitsva ?

Non ! Par contre, il est autorisé de demander au Goy d'apporter de l'eau chaude qui se trouve chez un voisin dans la même cour, ceci malgré que le Erouv Hatsérot soit inexistant !

Quelle est la différence ?

La Guémara explique de façon concise et brève la nuance entre les deux, et les Rishonim s'allongent sur cela, ainsi que sur l'implication Halakhique pour les autres Mitsvot !

Laissons cela pour la prochaine rubrique béézrat H. !

Moché Brand

## La Question

La Paracha débute par la récompense "d'alliance de paix" qu'Hachem promet à Pin'has, pour la bravoure dont il fit preuve en vengeant l'honneur divin.

Le midrach dit à ce sujet : c'est juste qu'il prenne sa récompense.

**Question** : Comment se fait-il que Pin'has put bénéficier de sa récompense dans ce monde-ci ? Il est pourtant écrit : "il n'y a pas de récompense pour une Mitsva dans ce monde-ci."

**Le Komets Hamin'ha répond** que de manière générale, une Mitsva qui a une portée d'éternité ne peut être rétribuée équitablement dans le monde de l'éphémère.

Seulement en ce qui concerne Pin'has qui est Eliahou Hanavi qui est monté au ciel vivant, nous ne pouvons pas dire que sa vie sur terre était du domaine de l'éphémère n'étant jamais mort. Pour cela, il était juste qu'il puisse recevoir sa récompense de manière immédiate.

G.N.

## La maison d'Hachem

Poursuivons notre apprentissage des Korbanot. Le Korban Ola est automatiquement un animal mâle. Il peut être un mouton, un agneau ou du gros bétail petit ou grand.

Le 'Hatat provient de ces 5 espèces et accepte aussi bien les mâles que les femelles.

Le Acham ne peut provenir que d'un agneau ou d'un mouton mâle.

Le Chlamim peut également être apporté de toutes les bêtes.

Il est interdit d'offrir toute bête avant ses 8 jours. Mis à part cette interdiction, on n'offrira pas à priori un animal jusqu'à ses 30 jours. Toutefois, pour le Korban Pessa'h, pour le premier né que l'on donne au Cohen, ainsi que pour un animal 'maasser', il sera autorisé de l'offrir dès 8 jours.

Les heures font partie du calcul concernant les Korbanot. C'est pourquoi, une bête peut perdre son aptitude ou la gagner, simplement pour une heure de passée. Un animal ayant été égorgé juste au moment de son année et qui l'a dépassée au moment de la 'Zrika', (aspersion du sang sur le Mizbéa'h) sera également inapte.

Moché Uzan

Hachem demande à Moché de compter les Béné Israël et Il lui précise que c'est entre eux qu'il faudra partager la terre. Ainsi, chaque tribu recevait par tirage au sort la terre qui lui revenait.

Rachi (26,54) détaille les modalités de ce tirage au sort. Elazar Hacoheh, revêtu du Ourim vétoumim se tenait devant tout le peuple. Devant lui se trouvaient 2 "chapeaux", un avec les noms des 12 tribus, et un autre avec les 12 territoires à attribuer. Il annonçait par roua'h hahodech le nom d'une tribu ainsi que la terre qu'elle héritait. On procédait ensuite au tirage qui confirmait ce que le Cohen avait annoncé. Enfin, comme pour lever toute possibilité de contestation, le goral lui-même proclamait : "J'ai bien désigné telle tribu pour tel territoire". (Baba batra 122a et Tan'houma). La répartition était donc bien d'origine divine.

A la suite du partage, les filles d'un homme (Tsélof'had) n'ayant pas eu de fils, se présentèrent devant Moché pour revendiquer leur droit à la terre. "Pourquoi le nom de notre père serait-il diminué du fait qu'il n'ait pas eu de fils ?" (27,4)

Moché présenta leur requête devant Hachem qui répondit qu'effectivement, elles avaient droit à la

terre. Le Sifri ajoute à leur égard : "Heureux l'homme sur lequel Hachem valide les paroles".

Analysons cet épisode. Tout d'abord, vu que le partage était sans conteste d'origine divine, comment une réclamation était-elle possible ? A-t-on le droit de négocier ? De plus, comment au final eurent-elles gain de cause, le 1<sup>er</sup> partage était-il erroné ? Enfin, comment comprendre que la revendication de Korah l'a mené sous terre tandis que celle des filles de Tsélof'had les a couvertes d'éloges ? Où est la différence ?

En fait, Hachem a créé le monde sur des principes. L'un d'entre eux est que ce qui revient à l'homme, ne lui est accordé que s'il prouve qu'il le mérite. La Michna dit par exemple que chaque juif a une part dans le Olam aba, il faut malgré tout une vie d'effort pour valider ce capital. L'homme doit s'investir pour obtenir ce qui lui est réservé. Ceci pour la simple raison que sans efforts, il ne saura apprécier le cadeau à sa juste valeur.

Nous comprenons à présent que la terre d'Israël était initialement prévue pour ceux qui sortaient d'Egypte mais en ayant dédaigné cette terre avec les explorateurs, ils ont perdu le privilège de l'héritier.

Leurs enfants par contre, qui vont faire la guerre pour l'obtenir, vont montrer par cet engagement au combat qu'ils aiment cette terre et la chérissent. C'est ce dévouement qui va leur permettre de valider l'héritage de leurs ancêtres.

Les filles de Tselof'had ont compris cela. Elles ont également compris que n'ayant pas de frères partant au combat, personne de leur famille n'a l'opportunité d'exprimer cet attachement à la terre. C'est donc tout le sens de leur démarche. En se présentant devant Moché pour demander une part, elles prouvent à leur manière qu'elles sont attachées à cette terre. Elles ne remettent donc pas en question le partage qui avait été fait mais elles avancent que maintenant qu'elles ont exprimé leur amour d'Israël, elles ont ouvert à leur père, un droit à l'héritage.

Korah en s'attaquant à Moché, s'oppose au décret divin. Elles ne remettent pas en question ce qui était prévu, mais elles expriment qu'elles ont à présent droit à la terre.

Dans la vie, certains combats sont stériles, d'autres sont utiles voire nécessaires. Mieux vaut ne pas se tromper. (Darach David)

**Jérémy Uzan**



### La Question de Rav Zilberstein

Léilouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Tal est responsable de la nourriture dans une grande Yéchiva. C'est pour cela que tous les jours, il calcule les besoins et commande une certaine de Yogourts, de briques de lait ainsi qu'une multitude d'autres choses pour chérir et bien nourrir ses chers ba'hourim afin qu'ils puissent étudier de la meilleure des façons. Mais à chaque fois qu'il passe commande, il n'oublie pas de rajouter deux ou trois unités de chaque chose pour sa propre maison afin de bénéficier du prix très intéressant que lui fait le grossiste. Bien évidemment, il paye tout cela à la Yéchiva et ainsi tout le monde est content. Mais voilà qu'un beau jour, il marie son fils et doit donc s'absenter de son poste, mais il a complètement oublié de prévenir la veille son fournisseur de ne pas rajouter les quelques petites choses qui lui sont habituellement destinées. Personne ne remarque la différence mis à part l'estomac des quelques ba'hourim qui ont mangé un peu plus que d'habitude car ils ont englouti les parts de Tal. Il se pose maintenant la question s'il doit tout de même payer à la Yéchiva la nourriture commandée en plus car il n'en avait pas réellement besoin et se serait suffi de la quantité habituelle ou bien puisque cela a été mangé par les ba'hourim et leur a donc donné des forces en plus, il ne doit rien à la Yéchiva ?

La Halakha est qu'une personne qui mange la nourriture de son ami en croyant qu'il s'agit de la sienne, a le devoir de payer le prix de ces aliments, comme nous l'enseigne le Rama (H" M 246). Mais le Rav Zilberstein nous explique que dans notre cas, il semblerait qu'on ne puisse rendre 'Hayav la Yéchiva pour plusieurs raisons. Premièrement, seuls les ba'hourim ayant mangé ses parts ont véritablement profité de cette nourriture et on ne peut donc faire payer toute la Yéchiva par leur faute. Deuxièmement, on peut considérer que Tal a été négligeant en ne prévenant pas les ba'hourim, il aurait dû imaginer qu'ils mangeraient même ses parts. Troisièmement, toute la raison de rendre 'Hayav les ba'hourim est du fait qu'ils ont profité, or dans notre cas ce n'est pas un vrai profit puisque sans cela ils avaient déjà de quoi manger. Enfin, les jeunes gens ne mangent que dans l'idée que la Yéchiva leur fournit le nécessaire et ne pensent aucunement payer. Donc, celui qui apporte de la nourriture à la Yéchiva c'est avec l'idée qu'il ne sera pas payé par les ba'hourim. Quant à la Yéchiva, il n'y a aucune raison de la faire payer car elle n'a jamais demandé de commander plus de nourriture qu'il n'en faut.

**Haïm Bellity**

### Comprendre Rachi

#### « Zera'h la famille de Zar'hi... » (26,13)

Rachi nous fait remarquer que les noms de famille mentionnés dans notre paracha sont également mentionnés dans la parachat vayigach mais il manque dans notre paracha 7 familles. En effet, dans vayigach, on mentionne 10 familles de Binyamin alors qu'ici on n'en mentionne que 5. De plus, une famille de Gad qui est Esbone et, une famille d'Acher qui est Ohad sont mentionnées dans vayigach et non ici.

Rachi se pose donc la question : pourquoi ces 7 familles ne sont pas mentionnées dans notre paracha ? Que leur est-il arrivé ? Rachi ramène le midrach Tanhouma qui dit que ces 7 familles sont mortes durant l'épidémie causée par le stratagème de Bilam. Mais Rachi dit qu'en regardant le nombre des membres de la tribu de Chimon dans cette paracha par rapport au nombre qu'ils étaient dans le premier compte, il en ressort que les 24 000 qui sont morts dans l'épidémie due à Bilam venaient tous de la tribu de Chimon.

Rachi ramène le talmud Yeroushalmi qui explique que lorsque qu'Aaron mourut, les nuées disparurent et les Cananéens vinrent combattre les bné Israël, ce qui les poussa à vouloir retourner en Égypte et ils retournèrent en arrière depuis Hor Ahar jusqu'à Mosséra et les Lévi coururent derrière eux pour les faire revenir et un combat éclata entre eux et c'est là où les 7 familles moururent, et du côté de Lévi 4 familles moururent également.

Les commentateurs demandent :

1- Rachi nous fait remarquer que 7 familles ont disparu et il en cherche la raison. Parmi les 7 familles disparues Rachi cite Esbone, mais portant, juste après, Rachi écrit : "Ozni : moi je dis que c'est la famille d'Esbone et je ne sais pas pourquoi sa famille n'est pas appelée d'après son nom". Ainsi, d'un côté Rachi nous dit que Esbone a disparu et d'un autre côté il nous dit qu'Ozni cité dans le verset suivant c'est Esbone, il n'aurait donc pas disparu ?

2- Sur le verset 24, Rachi nous explique que dans les versets ne sont appelés "famille" seulement ceux qui sont descendus en Égypte, mais ceux qui sont nés en Égypte ne sont pas appelés "famille" à l'exception de Éphraïm et Ménaché qui sont nés en Égypte et qui

malgré tout sont appelés "famille". Rachi cite également Ard et Naaman comme "famille" malgré qu'ils ne figurent pas parmi ceux qui sont descendus en Égypte.

Rachi donne deux raisons possibles à cela : celle de Rabbi Moshé Hadarchan qui dit que leur mère était enceinte d'eux lorsqu'elle est descendue en Égypte, et celle de Rachi lui-même qui dit que ceux qui sont nés en Égypte mais qui ont eu spécialement une très grande famille on les cite aussi comme "famille".

Il en ressort que normalement ceux qui sont cités ici sont forcément les familles citées dans vayigach qui sont descendues en Égypte. Par conséquent, lorsqu'on cite Ozni dans la famille de Gad et qu'on voit qu'il n'apparaît pas parmi ceux qui sont descendus en Égypte et que d'un autre côté on voit qu'Esbone qui est cité dans la famille de Gad, parmi ceux qui sont descendus en Égypte, n'est pas cité ici, cela nous oblige bien à dire qu'Ozni c'est Esbone, c'est simplement la même famille, donc comment Rachi peut-il affirmer qu'Esbone a disparu ? Les commentateurs répondent : En réalité, ce que Rachi a dit au début, à savoir que 7 familles ont disparu dont Esbone, il ne faisait que citer le Yeroushalmi mais ce n'était pas son avis personnel. Ensuite, il donne son avis personnel qui repose sur le principe qu'on n'appelle "famille" seulement ceux qui sont descendus en Égypte, ce qui amène à la conclusion qu'Esbone n'a pas disparu (comme expliqué plus haut) car Ozni c'est Esbone, et c'est pour cela qu'avant de dire "Ozni c'est Esbone" Rachi dit "moi je dis...".

Pour conclure, les commentateurs expliquent quelle est la preuve qui amène Rachi à être tellement certain qu'Ozni c'est Esbone (alors que les noms ne se ressemblent pas, qu'on ne sait pas pourquoi son nom a été changé et surtout que Rachi lui-même dit qu'il est possible qu'on cite des familles qui sont nées en Égypte si elles ont eu un très grand nombre d'enfants, Ozni aurait donc pu être une famille née en Égypte comme le cas d'Ard et Naaman). Ils expliquent qu'Ard et Naaman sont cités en dernier dans la tribu de Binyamin alors qu'Ozni est cité entre Chouni et Arod. Or, dans vayigach, celui qui est cité entre Chouni et Arod c'est Esbone, donc forcément Ozni n'est autre qu'Esbone.

**Mordekhaï Zerbib**